



Association pour la Sauvegarde du Val d'Allier

**Procès-verbal  
de l'Assemblée Générale du samedi 17 octobre 2020  
La Chaumière à Villeneuve-sur-Allier (03)**

Le 17 octobre 2020 à 16 h, les membres de l'association Allier Sauvage se sont réunis en assemblée générale à l'ancien hôtel-restaurant « La Chaumière » à Villeneuve-sur-Allier, sur convocation de son président, effectuée conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de l'association.

Le président remercie François Picard et sa famille d'accueillir l'Assemblée Générale d'Allier Sauvage à La Chaumière.

Président de séance : Joël Herbach

Secrétaire de séance : Nathalie de Grossouvre

Il a été procédé à l'appel des membres de l'Assemblée Générale présents, lors de leur entrée en séance, et au recensement des pouvoirs confiés aux mandataires des membres absents et représentés. Il fait le compte des pouvoirs reçus des membres ne pouvant pas participer à la réunion et précise leur répartition entre les mandataires présents désignés par ceux-ci.

Le président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil sur la gestion morale de l'association
2. Rapport du Trésorier sur la situation financière et les comptes de l'exercice 2019
3. Rapport d'activités 2019/2020 et perspectives pour 2021
4. Renouvellement du Conseil d'Administration
5. Application du régime d'admission et fixation du montant des cotisations 2021
6. Modification des statuts de l'association
7. Point sur les actions juridiques engagées par Allier Sauvage à Chanteuges (43) et à Livry (58)
8. Point sur le projet régional de la véloroute-voie verte « Via Allier »
9. Projet territorial sur le val d'Allier Nord, projet de recrutement d'un animateur
10. Projet d'implantation de l'association à la Chaumière de Villeneuve-sur-Allier

**Délibération n° 1 :**

*(Points 1 à 3 de l'Ordre du Jour)*

Parmi les faits marquants dans la vie de l'association, le nombre d'adhérents a presque doublé avec 108 membres à jour de leur cotisation pour 2020 et plusieurs personnalités compétentes dans le domaine de l'agriculture ont rejoint l'association.

Le montant des dons offerts par certains membres bienfaiteurs a progressé avec un total de 6.500 euros en 2020 (560 euros en 2019); Allier Sauvage a également reçu des dons en nature (prestations et fournitures) en lien avec les projets de l'association.

L'association a intégré le comité de pilotage Natura 2000 Val d'Allier, la Commission départementale CDESI 03, le comité d'itinérance de la Via Allier, preuve de sa reconnaissance par les collectivités territoriales et les institutions.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil sur la gestion morale de l'association et le bilan des activités 2019/2020 présentés par son président, ainsi que celle du rapport du trésorier sur la situation financière et les comptes de l'exercice 2019/2020, approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux membres du Conseil et au trésorier de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n° 2 :**

*(Point 4 de l'Ordre du Jour)*

Les statuts de l'association prescrivent le renouvellement annuel par tiers des membres de son Conseil d'administration. L'Assemblée Générale, prend connaissance des démissions des membres suivants du Conseil d'Administration :

- Dominique Beaufiles, vice-président
- Laurent Barle, trésorier
- Agnès Gattoni
- Hélène Pelletier

Après que le président ait appelé des nouvelles candidatures éventuelles et les quatre membres démissionnaires ayant accepté de se représenter, l'Assemblée Générale décide de renouveler en qualité de membres du conseil pour une durée de trois ans les quatre membres sortant, conformément aux dispositions statutaires de l'Association. Le Conseil d'administration est ainsi composé comme suit :

- Joël Herbach, président
- Dominique Beaufiles, vice-président
- Nathalie de Grossouvre, secrétaire
- Laurent Barle, trésorier
- Jean-Claude Blanc
- Agnès Gattoni
- François-Xavier Gontard
- Anne Herbach
- Norbert Larinier
- Hélène Pelletier

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n° 3 :**

*(Point 5 de l'Ordre du Jour)*

L'Assemblée Générale décide de maintenir le montant de la cotisation à 20 euros pour l'année 2021, les cotisations versées à partir de juin étant valables pour l'année suivante.

Le statut de membre bienfaiteur est lié au versement d'une cotisation d'au moins deux fois 20 euros, le Conseil d'Administration restant juge pour accorder aussi le statut de membre bienfaiteur à toute personne ayant rendu un service significatif à l'association.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n°4 :**

*(Point 6 de l'Ordre du Jour)*

Le projet de modification des statuts, approuvé par le Conseil d'Administration et annexé à la convocation à la présente réunion, est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

La modification des statuts proposée répond à la nécessité d'améliorer le fonctionnement de l'association en précisant certains points, avec l'objectif de mieux sécuriser ses actions juridiques. Les précisions, compléments et modifications ainsi apportés aux statuts portent principalement sur :

- . Les buts et la composition de l'association
- . Les conditions d'adhésion
- . Le fonctionnement du Conseil d'administration
- . Les pouvoirs du Conseil d'administration
- . Le fonctionnement de l'Assemblée générale

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **Point sur les actions juridiques engagées par Allier Sauvage à Chanteuges (43) et à Livry (58)**

*(Point 7 de l'ordre du jour)*

##### **À Chanteuges (43) :**

Allier sauvage s'est associée à un ensemble d'acteurs locaux opposés à la création d'une microcentrale sur la Desges, dont la réalisation entraînerait une rupture de la continuité écologique de cet affluent de l'Allier qui alimente le Conservatoire National du Saumon Sauvage.

Plusieurs actions juridiques, collectives et individuelles, ont été engagées depuis 2017 pour empêcher sa réalisation : travaux arrêtés, contestation du droit d'eau, interdiction de passage sur terrains privés. L'association participe au financement de ces actions et Hélène Pelletier la représente dans les réunions correspondantes. Les travaux sont toujours stoppés et rien de nouveau n'est à signaler, le déroulement des procédures ayant été ralenti du fait de la crise sanitaire, sinon que le coordonnateur du collectif, Monsieur Joumard, effectue un travail remarquable sur ce dossier.

##### **À Livry (58) :**

Un nouvel exploitant a été autorisé le 18 avril 2019 par les services de l'État à retourner 55 ha des prairies de Mauboux pour leur mise en culture irriguée, ces prairies étant classées « prairies permanentes sensibles » au titre de la PAC et concernées par trois zones Natura 2000.

Allier Sauvage a réuni un collectif de sept associations environnementales, agricoles et culturelles qui a attaqué la décision préfectorale, avec un succès provisoire obtenu par la suspension de l'autorisation de retournement par le Tribunal administratif de Dijon, puis par la Cour administrative d'appel de Lyon en février dernier. Aucune date de clôture de l'instruction n'ayant été fixée à ce jour, il sera demandé à l'avocat du collectif, maître Corinne Lepage, de solliciter le juge de la Cour d'appel pour cela.

Une victoire du collectif ferait jurisprudence et serait donc à ce titre très intéressante pour l'avenir.

Le total des dépenses engagées à ce jour au titre des frais d'avocat et de justice s'élève à 13.290,16 euros. Celles-ci ont été couvertes par les contributions des associations du collectif pour 8.400 euros et par un complément de 4.890,16 euros avancé par Allier Sauvage. L'appel à financement participatif lancé pour le collectif par le CNAD (Collectif Nivernais pour une Agriculture Durable) a permis de récolter la somme de 7.585 euros, dont l'utilisation sera décidée par le collectif en fonction des suites de l'affaire.

## **Point sur le projet régional de la vélo route-voie verte « Via Allier »**

*(Point 8 de l'ordre du jour)*

L'ouverture progressive d'un grand itinéraire régional pour le développement du tourisme à vélo est en voie de réalisation. Les 27 km de voie verte ouverts en juillet 2020 sur Vichy de Saint-Yorre à Billy connaissent déjà un bon succès de fréquentation. Allier Sauvage, avec le souci particulier de préserver le milieu naturel fluvial et la vie locale, s'est impliquée dans la mise au point et l'expérimentation d'une méthode d'évaluation qualitative de la fréquentation de la Via Allier incluant ces deux thèmes.

Ce projet de voie verte, motivé par un objectif de développement des loisirs de nature et du tourisme, pose cette question : quel équilibre viser entre une agriculture à soutenir, une dimension d'excellence écotouristique à construire, le respect de la vie locale et de ses loisirs et la préservation de l'intégrité du milieu naturel ? Allier Sauvage accentuera ses réflexions dans ce sens et renforcera son implication dans les différents projets publics, en particulier ceux portant sur le val d'Allier Nord, là où le risque d'une dénaturation des équilibres serait le plus dommageable.

### **Délibération n°5 :**

#### **Préservation du val d'Allier Nord, projet de recrutement d'un animateur**

*(Point 9 de l'ordre du jour)*

L'objectif général serait de faire de la partie aval du Val d'Allier un exemple de développement territorial basé sur la préservation de ses qualités environnementales et sur une valorisation de ses atouts au bénéfice premier de ses habitants et de ses acteurs, en évitant toute intrusion d'un phénomène de masse préjudiciable à des équilibres jusque-là préservés. Les orientations de ce projet sont de :

- Développer une vision partagée des enjeux environnementaux et stratégiques du territoire, entre le maximum d'acteurs publics et privés, locaux-régionaux
- Réorienter les projets d'aménagement, de transformation, d'exploitation et de promotion contraires à l'objectif général
- Mettre en place un dispositif d'observation permettant d'évaluer les effets des tendances et des actions (secteur prioritaire de l'Observatoire de l'Allier projeté)
- Engager un projet de développement agricole durable, basé à la fois sur le respect environnemental de la rivière et sur un partenariat valorisant avec les autres secteurs d'activités et avec les collectivités
- Maîtriser le développement des loisirs et du tourisme avec le triple objectif de compatibilité avec la préservation de l'environnement, de respect de la vie locale et d'excellence en termes de valeur ajoutée pour le territoire
- Développer un programme coordonné d'actions et d'aides publiques concourant à susciter l'évolution pérenne recherchée, notamment par la sensibilisation des populations et des acteurs
- Intégrer ce projet à la dynamique globale du bassin de la Loire, et du sous bassin de l'Allier, pour en utiliser la valeur d'exemple et en décliner les enjeux.

Dans cette perspective, Allier Sauvage a constaté avec satisfaction que le projet du 5<sup>e</sup> Plan Loire 2021/2027 reprenait certaines de ses propositions, dont les deux orientations suivantes :

*« Favoriser les pratiques agricoles adaptées aux milieux humides permettant la conservation de milieux ouverts favorables à l'exercice des différents usages et activités associés » (extrait du projet de Stratégie Plan Loire V, OS.5)*

*« Structurer les démarches d'information et d'éducation à l'échelle des territoires, notamment celles des Maisons de Loire et des Maisons de sites de l'Allier » (extrait du projet de Stratégie Plan Loire V, OS.6)*

Dans la perspective d'entrée en vigueur de ce Plan Loire V, il semble maintenant opportun de préparer l'association à jouer un rôle plus actif, en particulier dans l'animation d'une concertation préalable à un projet Val d'Allier Nord, par la conduite éventuelle d'études et de programmes de recherche, ainsi que par la mise en place de démarches de sensibilisation et de formation des acteurs et du public. Pour cela, l'intégration d'un animateur s'avère indispensable.

La durée du contrat à temps plein de cet animateur serait de 3 ans, avec pour missions de :

- . Animer l'association
- . Représenter l'association dans les réunions et rencontres avec les acteurs
- . Animer la concertation pour le projet de préservation du Val d'Allier Nord
- . Organiser des formations et des rencontres à La Chaumière (cf. point suivant)

Il est ainsi proposé à l'Assemblée Générale d'approuver le principe de recrutement d'un animateur, sous réserve des capacités financières de l'association et des opportunités de financements extérieurs, de charger le Conseil d'Administration d'en prendre la décision et de procéder au recrutement, et de charger son président d'effectuer les démarches et de solliciter les aides financières nécessaires.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **Délibération n°6**

### **Projet d'implantation de l'association à la Chaumière de Villeneuve-sur-Allier**

*(Point 10 de l'ordre du jour)*

Allier Sauvage a pris l'initiative de réunir une dizaine de personnalités locales, adhérentes de l'association, afin de racheter l'ancien hôtel-restaurant de La Chaumière à Villeneuve-sur-Allier pour un montant d'environ 200.000 euros, frais d'acquisition compris. Ces associés forment la SCI de la Chaumière et partagent l'objectif de faire revivre ce site exceptionnel fermé depuis 2018. Ils se sont accordés pour apporter chacun leur contribution au capital nécessaire, en immobilisant ces fonds sans aucune intention spéculative.

Un compromis de vente a été signé le 31 août 2020 et, la SCI étant en cours de constitution, l'acte définitif de vente est prévu pour la fin de l'année. La recherche d'un exploitant pour la partie restauration-hébergement est en cours, sans conclusion jusqu'à ce jour du fait du contexte sanitaire.

L'objectif sera de contribuer à faire de ce site un lieu convivial de restauration, d'hébergement (chambres d'hôtes et gîte) et de rencontre (café culture, lieu de séminaires), en phase avec les objectifs de sensibilisation à la préservation des richesses naturelles de la rivière et à la promotion d'une agriculture adaptée et de ses produits fermiers de qualité sur le val d'Allier Nord.

S'agissant ainsi d'un lieu emblématique à reconquérir comme pôle d'animation du territoire, la Chaumière devra rayonner sur ce Val d'Allier Nord où elle occupe une position stratégique.

Allier Sauvage pourrait prendre une part active à ce projet, en s'installant dans un petit bâtiment du site un peu à l'écart de la partie restauration-hébergement. Le lieu pourrait accueillir l'animateur envisagé et constituer ainsi un outil d'animation pour le développement d'activités en partenariat avec le futur exploitant de la Chaumière (rencontres, conférences, séminaires, formation,...), en même temps qu'un pôle de référence et de rencontre pour le projet de développement durable du Val d'Allier Nord.

Par ailleurs, le futur tracé de la Via Allier arrivera de Moulins par la rive droite de l'Allier et traversera la rivière en empruntant le pont devant La Chaumière pour se poursuivre ensuite en rive gauche jusqu'à Château-sur-Allier. Dans ce contexte, il est envisageable de créer dans le local de l'ancienne buanderie, un pôle de services à l'itinérance (entretien/réparation des vélos, recharge pour les vélos à assistance électrique, approvisionnement en eau, etc.) dans la gestion duquel Allier Sauvage pourrait s'impliquer.

Ainsi, avec son offre complète de services et sa position stratégique au bord de la rivière et sur le passage de la Via Allier, l'ensemble du site de La Chaumière constituerait l'une des Maisons de site de l'Allier, avec comme spécificité d'animer une dynamique de gestion exemplaire du val d'Allier Nord, de sensibilisation des acteurs et des populations, de soutien de son agriculture durable et de promotion d'un écotourisme d'excellence.

Afin de ne pas perdre de temps et de cerner le coût des investissements à réaliser par la SCI et par le futur exploitant, Allier Sauvage a préfinancé les diagnostics et études préalables suivants :

|                                                                                             |                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| . Vidange des 4 fosses septiques (Ortonne)                                                  | 1 000 euros        |
| . Expertise du puits et repérage d'un point de forage (van Hingen)                          | 250 euros          |
| . Expertise et préconisations pour la mise aux normes de l'assainissement (S-C Terra)       | 624 euros          |
| . Plan topographique des abords de La Chaumière (Adage)                                     | 732 euros          |
| . Contrôle installations électrique, gaz, sécurité, alarme incendie du restaurant (Socotec) | 1 116 euros        |
| . Annonce recherche exploitant de l'auberge                                                 | <u>120 euros</u>   |
| <b>Total</b>                                                                                | <b>3 842 euros</b> |

En plus de ces prestations à lui rembourser ultérieurement par la SCI, certaines prestations techniques et de conseil ont été ou seront réalisées bénévolement par des membres de l'association :

- . Relevé architectural complet du rez-de-chaussée des bâtiments : architecte Guy Saint-Béat  
(3 jours sur site et 3 à 4 jours de rendu, remis le 10 juin 2020)
- . Relevé architectural complémentaire des étages et tableaux de surfaces détaillés de l'ensemble des bâtiments : architecte-programmiste Évelyne Bondonnet  
(1 journée sur site et 2 jours de rendu, remis le 3 août 2020)
- . Avant-projet paysager des aménagements extérieurs : architecte-paysagiste Carlos Goncalvès  
(étude à venir après levé topographique)
- . Mise au point et dépôt des statuts de la SCI : notaire François Robelin (honoraires offerts)
- . Assistance à l'élaboration du budget prévisionnel de la SCI et échanges avec les candidats retenus sur leur prévisionnel d'exploitation : expert-comptable Nicolas Bernard.

L'association pourrait passer avec la SCI de La Chaumière un bail emphytéotique de 30 ans, assorti d'un loyer symbolique pour la mise à disposition du bâtiment, Allier Sauvage s'engageant à prendre en charge les travaux de restauration et d'aménagement de celui-ci et à contribuer à l'animation et à l'activité de La Chaumière. Pour cela, il serait aussi proposé de mettre en place une convention tripartite d'objectifs et de gestion du site, entre la SCI, l'association et l'exploitant, lorsque celui-ci sera choisi.

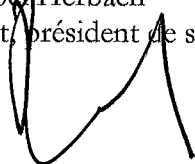
Dans l'immédiat, il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver le principe d'implantation de l'association sur le site de la Chaumière, de charger son Conseil d'Administration de préparer ce projet et de mettre au point les accords nécessaires avec la SCI et le futur exploitant qu'elle choisira, ainsi que de charger son président de solliciter les autorisations et aides financières nécessaires à sa réalisation.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 h par le président, qui invite les participants à partager un buffet préparé par Anthony Simon, du Groupement des Agriculteurs Biologiques de la Nièvre et à déguster le vin bio produit par l'abrice Barle à Livry.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le président et la secrétaire de séance.

Joël Herbach  
Président, président de séance



Nathalie de Grossouvre  
Secrétaire, secrétaire de séance

